

neuf de Mallefort à Méridol a été emportée par la Durance. Le passage est interdit. Au hameau d'Arémejan, qui dépend de Mallefort, quatre maisons se sont écroulées et plusieurs sont menacées.

Meyragues, 11 novembre, 9 h. — La grande digue de Peyrolles est coupée sur une longueur de 300 mètres environ.

Le Beauvoir (Var), 11 novembre. — A la Cadère, hier soir, toutes les coupes de bois du quartier Canot ont été emportées. Le pont neuf de la Cadère au Castelet n'existe plus.

Avignon, 11 novembre. — Le pont de Bompas, sur la Durance, a été emporté sur une longueur d'environ 40 mètres.

Le Rhône, qui avait atteint 6 m. 40 le 23 octobre dernier, est aujourd'hui au même étage. Plusieurs quartiers de la ville sont inondés. Une forte pompe d'épuisement a été demandée à Nîmes.

Les courriers de Paris arrivent avec 5 heures de retard.

Rouanne, 11 novembre. — La Loire entre en crue. A Rive-de-Gier, l'ingénieur de la Compagnie des Grandes-Flèches, a fait évacuer le puits Saint-Jean, envasé par la plaine.

Cannes, 11 novembre, 9 h. 40. — Une grande tempête règne sur toute la côte. Deux embarcations ont été brisées.

Un homme se trouvant sur la jetée a été précipité par une vague sur le quai Place, à six mètres en contre-bas, et a eu une côte brisée. Un autre, enlevé par une vague, a pu être sauvé dans le port. Les chaînes et cordes amarrant les bateaux cassés comme d'habitude. Les dégâts matériels sont importants. La Croisette, la jolies promenade qui longe la mer, est en partie détruite; on y voit de profondes excavations de six à huit mètres de long, de quatre de large et de près d'un mètre de profondeur.

Ce matin, la mer est moins mauvaise, mais encore démontée.

On redoute encore des mauvais temps.

Avignon, 11 novembre. — La situation est plus grave. Le Rhône, la Durance montent toujours; tout le côté nord des Bouches-du-Rhône est dévasté par les débordements de la Durance; plusieurs villages sont submergés, les habitants campent sur la voie ferrée; dans le Vauchoux, même situation.

Dos avis de Privas, Nîmes, Arles, confirment que le Rhône croît toujours, on craint un débordement pour la nuit. La rive droite est très menacée.

Rome, 11 novembre. — On signale une crue du Pô et de ses affluents, ainsi que de l'Adige.

Les dépêches de Gènes annoncent qu'un pont du chemin de fer ayant été emporté près d'Albenga par une crue subite, un train de marchandises est tombé dans le lit de la rivière. Cinq personnes ont péri.

La Bormida a débordé; la plaine est inondée entre Alexandrie et Marengo.

## SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par fil SPÉCIAL)  
Séance du jeudi 11 novembre  
PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT.  
La séance est ouverte à 2 heures.  
M. Allou dépose un rapport supplémentaire concernant la séparation de corps.  
Le Sénat adopte un projet de loi déclarant d'utilité publique la canalisation de l'Oise entre Janville et Coullans Sainte-Honorine.  
L'ordre du jour appelle la discussion du rapport concernant le projet de loi relatif aux crédits supplémentaires pour 1885-86.  
M. Blavier invite le Sénat à voter l'ère des crédits supplémentaires.  
M. Fayo soutient les conclusions de son rapport.  
M. Lockroy dépose un projet de crédit relatif à l'assainissement de Paris.  
M. Blavier explique qu'il n'est pas dans les délais légaux pour l'ouverture de crédits supplémentaires.  
M. Peytral demande le rétablissement du crédit de 2 millions 417,000 francs au ministre des travaux publics que la commission a réduit de moitié.  
M. Fayo, rapporteur, combat l'augmentation proposée.  
Après un échange d'observations entre M. Peytral et M. Paris sur la réduction proposée par l'article IV, les conclusions du rapport sont adoptées.  
L'ensemble de la loi est adoptée par 200 voix contre 24.  
La séance est levée à 4 h. 25.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par fil SPÉCIAL)  
Séance du jeudi 11 novembre  
PRÉSIDENCE DE M. CASIMIR-FRÉRIER, (Aube).  
La séance est ouverte à 2 heures.  
Le Budget  
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le budget de 1887.  
M. Camille Fouquet dit que la question financière serait vite réglée si on discutait devant les populations rurales; ces gens simples et de bon sens commenteraient par demander la restriction des dépenses; ils voudraient savoir si les recettes proposées par M. le ministre des finances sont réellement effectuées.  
En résumé, pas d'impôts nouveaux, pas d'expériences nouvelles sur nos recettes fâcheuses. Toutefois la minorité ne désespère pas que ces recettes servent de base au budget de 1887; elle se contentera suivant le système adopté, d'évaluations reposant sur les résultats de l'exercice 1885. (Applaudissements à droite).  
M. Sarrien dépose un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 500,000 fr. pour venir en aide aux populations victimes des inondations. L'urgence est déclarée.  
M. Jarnas présente les réformes fiscales progressives. L'impôt sur le revenu rencontre trop d'opposition; qu'on impose les autres richesses, les valeurs mobilières, les créances hypothécaires.  
M. Fernand Faure n'accepte aucune nouvelle charge. Il faut néanmoins élargir le budget, mais la commission, il le répète, ne peut le faire que par un moyen qui ne soit pas un impôt sur le revenu, parce qu'il ne se présente pas comme un impôt de redressement.  
L'orateur reproche à la commission d'avoir ajourné

la réforme des trésoriers généraux. Il regrette que d'une démocratie, il y ait encore des traitements de 200,000 francs.  
M. Dreyfus. Nous les avons combattus vivement dans la commission.  
M. Faure. — Vous en êtes capable et je vous rends justice (Rires).  
M. Dreyfus en rejette la responsabilité sur le ministre.  
M. Faure croit que la commission remaniant son projet, trouverait facilement une réduction de 15 millions sur les dépenses; elle doit prendre l'initiative. C'est son devoir. (Applaudissements.)  
L'orateur attaque le Crédit foncier qui jouit d'un privilège depuis 31 ans et qui a payé onze fois moins que les autres sociétés financières; il espère que la commission fera rentrer le Crédit foncier dans le droit commun.

## MORT DE M. PAUL BERT

M. de Freycinet annonce la mort de M. Paul Bert.  
M. le Président déclare que la Chambre s'associe aux regrets de M. de Freycinet et lève la séance en signe de deuil.  
La séance est levée à 5 h. 15.  
Samedi, séance publique à 2 heures.

## Nouvelles Parlementaires

LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT  
Paris, 11 novembre.

La Chambre réunit avant la séance dans ses bureaux à nommer une commission de 22 membres chargés d'examiner la proposition de MM. Michelin et Planteau tendant à la séparation de l'Église et de l'État, ainsi que celle de M. Yves Guyot tendant à mettre à la disposition des communes les fonds attribués au budget des cultes. La proposition de MM. Michelin et Planteau tendant à la séparation de l'Église et de l'État, ainsi que celle de M. Yves Guyot tendant à mettre à la disposition des communes les fonds attribués au budget des cultes, ont été adoptées à l'unanimité des commissaires nommés et hostile à cette dernière.

En ce qui concerne la proposition de MM. Michelin et Planteau, voici les noms des commissaires nommés: MM. Lalande, Pichon, Philippon, Sigmond-Lacroix, Boysser, Trélat, Simyan, Coussot, de Jovenel, Millierand, Yves Guyot, Aristide Boyer, Viger, soit 12 membres.

La nomination de M. Lalande, élu dans le bureau de la commission de la séparation de l'Église et de l'État, a été l'objet d'une discussion. M. Lalande a été élu par 10 voix contre 9 à M. Boysser pour la présidence de la commission.

Le discours de M. Wilson, dit le discours de la Chambre, a été prononcé hier M. Wilson, discours dans lequel le rapporteur général du budget a cru devoir attaquer violemment le projet de sucre, a produit à la Chambre une vive impression.

Les républicains, les opportunistes surtout, sont loin d'être satisfaits, la raison de cela est que nous approchons de l'élection du 21, et que les théories de M. Trélay sont en contradiction avec les faits.

La Convention a voté les Messageries Nationales.

Le Ministre des Postes et Télégraphes s'est rendu aujourd'hui devant la commission du budget pour y déposer, au sujet de la convention passée avec les Messageries Nationales.

M. Granet a été nommé rapporteur des pétitions présentées par les fabricants de soie à l'occasion de la loi sur le mariage civil.

Le rapport supplémentaire a été déposé à la séance d'aujourd'hui.

La commission se range à l'avis du conseil d'Etat, relativement aux nullités de mariage.

Le divorce.

L'ancienne commission sénatoriale du divorce s'est réunie sous la présidence de M. Allou, pour entendre la lecture du rapport supplémentaire sur la proposition de loi ayant pour objet les nullités de mariage et les modifications au régime de la séparation de corps.

La proposition de MM. Allou, Batié, Denormandie et Jules Simon, avait été renvoyée au conseil d'Etat, sur la demande du garde des sceaux.

L'avis du conseil d'Etat a été favorable aux modifications au Code civil en matière de nullité de mariage et accepté à peu près intégralement, les modifications apportées par le projet à la séparation de corps, en élargissant le mariage, les mesures favorables prises à l'égard de la femme.

La commission a décidé d'ajourner sa décision. Elle a ensuite adopté le crédit de 500 millions francs pour les inondés.

Le divorce.

L'ancienne commission sénatoriale du divorce s'est réunie sous la présidence de M. Allou, pour entendre la lecture du rapport supplémentaire sur la proposition de loi ayant pour objet les nullités de mariage et les modifications au régime de la séparation de corps.

La proposition de MM. Allou, Batié, Denormandie et Jules Simon, avait été renvoyée au conseil d'Etat, sur la demande du garde des sceaux.

L'avis du conseil d'Etat a été favorable aux modifications au Code civil en matière de nullité de mariage et accepté à peu près intégralement, les modifications apportées par le projet à la séparation de corps, en élargissant le mariage, les mesures favorables prises à l'égard de la femme.

La commission a décidé d'ajourner sa décision. Elle a ensuite adopté le crédit de 500 millions francs pour les inondés.

Le divorce.

L'ancienne commission sénatoriale du divorce s'est réunie sous la présidence de M. Allou, pour entendre la lecture du rapport supplémentaire sur la proposition de loi ayant pour objet les nullités de mariage et les modifications au régime de la séparation de corps.

La proposition de MM. Allou, Batié, Denormandie et Jules Simon, avait été renvoyée au conseil d'Etat, sur la demande du garde des sceaux.

L'avis du conseil d'Etat a été favorable aux modifications au Code civil en matière de nullité de mariage et accepté à peu près intégralement, les modifications apportées par le projet à la séparation de corps, en élargissant le mariage, les mesures favorables prises à l'égard de la femme.

La commission a décidé d'ajourner sa décision. Elle a ensuite adopté le crédit de 500 millions francs pour les inondés.

Le divorce.

L'ancienne commission sénatoriale du divorce s'est réunie sous la présidence de M. Allou, pour entendre la lecture du rapport supplémentaire sur la proposition de loi ayant pour objet les nullités de mariage et les modifications au régime de la séparation de corps.

La proposition de MM. Allou, Batié, Denormandie et Jules Simon, avait été renvoyée au conseil d'Etat, sur la demande du garde des sceaux.

L'avis du conseil d'Etat a été favorable aux modifications au Code civil en matière de nullité de mariage et accepté à peu près intégralement, les modifications apportées par le projet à la séparation de corps, en élargissant le mariage, les mesures favorables prises à l'égard de la femme.

La commission a décidé d'ajourner sa décision. Elle a ensuite adopté le crédit de 500 millions francs pour les inondés.

Le divorce.

L'ancienne commission sénatoriale du divorce s'est réunie sous la présidence de M. Allou, pour entendre la lecture du rapport supplémentaire sur la proposition de loi ayant pour objet les nullités de mariage et les modifications au régime de la séparation de corps.

La proposition de MM. Allou, Batié, Denormandie et Jules Simon, avait été renvoyée au conseil d'Etat, sur la demande du garde des sceaux.

L'avis du conseil d'Etat a été favorable aux modifications au Code civil en matière de nullité de mariage et accepté à peu près intégralement, les modifications apportées par le projet à la séparation de corps, en élargissant le mariage, les mesures favorables prises à l'égard de la femme.

La commission a décidé d'ajourner sa décision. Elle a ensuite adopté le crédit de 500 millions francs pour les inondés.

Le divorce.

Les assez important pour lui donner le nom de commerce. Nous sommes de la seule ville de France qui ait soutenu en Chine l'honneur du commerce français. Pourquoi l'aurait-il supprimé en Chine le passeport français des missionnaires pour supprimer la France.

Or, pendant l'année 1885, le nombre des navires français inscrits, à l'entrée et à la sortie, dans les ports ouverts au commerce en Chine, s'est élevé à quatre-vingt-sept steamers, jaugeant 7,900 tonnes. Il n'y a eu aucun autre navire. Pendant la même année, le nombre des navires anglais s'est élevé à 13,522, jaugeant 11,842,255 tonnes. Ce sont des chiffres éloquents. Nous arrivons au sixième rang parmi les nations qui font du commerce avec la Chine; nous avons devant nous l'Angleterre, la Russie, l'Amérique, l'Allemagne et le Japon.

L'Allemagne figure sur les rapports consulaires avec 2,233 navires jaugeant 1,217,688 tonnes. Voilà les résultats. Franchement, il est permis de déclarer, sans courir le risque d'être taxé d'exagération, que, si les allemands, qui regardent le Nord, font avec la Chine un commerce se chiffant par 1,200,000 tonnes, la France, qui regarde le Sud, ne fait que 7,900 tonnes de commerce d'exportation et d'importation au moins aussi important.

Les commerçants auxquels il m'est arrivé de soumettre les pétitions ont toujours répondu non. Ils ne veulent pas que l'État se mêle de leur commerce. Ils ne veulent pas que l'État se mêle de leur commerce. Ils ne veulent pas que l'État se mêle de leur commerce.

Je suis convaincu que le commerce français est de nulle valeur en Chine parce qu'il n'est inscrit. Il manque de courage et d'ambition. Il manque de courage et d'ambition. Il manque de courage et d'ambition.

Les Allemands sont partout à l'affût des affaires, leurs renseignements sont toujours précis; ils ont des agents partout. Ils ont des agents partout. Ils ont des agents partout.

Le ministre des Postes et Télégraphes s'est rendu aujourd'hui devant la commission du budget pour y déposer, au sujet de la convention passée avec les Messageries Nationales.

M. Granet a été nommé rapporteur des pétitions présentées par les fabricants de soie à l'occasion de la loi sur le mariage civil.

Le rapport supplémentaire a été déposé à la séance d'aujourd'hui.

La commission se range à l'avis du conseil d'Etat, relativement aux nullités de mariage.

Le divorce.

L'ancienne commission sénatoriale du divorce s'est réunie sous la présidence de M. Allou, pour entendre la lecture du rapport supplémentaire sur la proposition de loi ayant pour objet les nullités de mariage et les modifications au régime de la séparation de corps.

La proposition de MM. Allou, Batié, Denormandie et Jules Simon, avait été renvoyée au conseil d'Etat, sur la demande du garde des sceaux.

L'avis du conseil d'Etat a été favorable aux modifications au Code civil en matière de nullité de mariage et accepté à peu près intégralement, les modifications apportées par le projet à la séparation de corps, en élargissant le mariage, les mesures favorables prises à l'égard de la femme.

La commission a décidé d'ajourner sa décision. Elle a ensuite adopté le crédit de 500 millions francs pour les inondés.

Le divorce.

L'ancienne commission sénatoriale du divorce s'est réunie sous la présidence de M. Allou, pour entendre la lecture du rapport supplémentaire sur la proposition de loi ayant pour objet les nullités de mariage et les modifications au régime de la séparation de corps.

La proposition de MM. Allou, Batié, Denormandie et Jules Simon, avait été renvoyée au conseil d'Etat, sur la demande du garde des sceaux.

L'avis du conseil d'Etat a été favorable aux modifications au Code civil en matière de nullité de mariage et accepté à peu près intégralement, les modifications apportées par le projet à la séparation de corps, en élargissant le mariage, les mesures favorables prises à l'égard de la femme.

La commission a décidé d'ajourner sa décision. Elle a ensuite adopté le crédit de 500 millions francs pour les inondés.

Le divorce.

L'ancienne commission sénatoriale du divorce s'est réunie sous la présidence de M. Allou, pour entendre la lecture du rapport supplémentaire sur la proposition de loi ayant pour objet les nullités de mariage et les modifications au régime de la séparation de corps.

La proposition de MM. Allou, Batié, Denormandie et Jules Simon, avait été renvoyée au conseil d'Etat, sur la demande du garde des sceaux.

L'avis du conseil d'Etat a été favorable aux modifications au Code civil en matière de nullité de mariage et accepté à peu près intégralement, les modifications apportées par le projet à la séparation de corps, en élargissant le mariage, les mesures favorables prises à l'égard de la femme.

La commission a décidé d'ajourner sa décision. Elle a ensuite adopté le crédit de 500 millions francs pour les inondés.

Le divorce.

L'ancienne commission sénatoriale du divorce s'est réunie sous la présidence de M. Allou, pour entendre la lecture du rapport supplémentaire sur la proposition de loi ayant pour objet les nullités de mariage et les modifications au régime de la séparation de corps.

La proposition de MM. Allou, Batié, Denormandie et Jules Simon, avait été renvoyée au conseil d'Etat, sur la demande du garde des sceaux.

L'avis du conseil d'Etat a été favorable aux modifications au Code civil en matière de nullité de mariage et accepté à peu près intégralement, les modifications apportées par le projet à la séparation de corps, en élargissant le mariage, les mesures favorables prises à l'égard de la femme.

La commission a décidé d'ajourner sa décision. Elle a ensuite adopté le crédit de 500 millions francs pour les inondés.

Le divorce.

L'ancienne commission sénatoriale du divorce s'est réunie sous la présidence de M. Allou, pour entendre la lecture du rapport supplémentaire sur la proposition de loi ayant pour objet les nullités de mariage et les modifications au régime de la séparation de corps.

La proposition de MM. Allou, Batié, Denormandie et Jules Simon, avait été renvoyée au conseil d'Etat, sur la demande du garde des sceaux.

L'avis du conseil d'Etat a été favorable aux modifications au Code civil en matière de nullité de mariage et accepté à peu près intégralement, les modifications apportées par le projet à la séparation de corps, en élargissant le mariage, les mesures favorables prises à l'égard de la femme.

La commission a décidé d'ajourner sa décision. Elle a ensuite adopté le crédit de 500 millions francs pour les inondés.

Le divorce.

L'ancienne commission sénatoriale du divorce s'est réunie sous la présidence de M. Allou, pour entendre la lecture du rapport supplémentaire sur la proposition de loi ayant pour objet les nullités de mariage et les modifications au régime de la séparation de corps.

La proposition de MM. Allou, Batié, Denormandie et Jules Simon, avait été renvoyée au conseil d'Etat, sur la demande du garde des sceaux.

L'avis du conseil d'Etat a été favorable aux modifications au Code civil en matière de nullité de mariage et accepté à peu près intégralement, les modifications apportées par le projet à la séparation de corps, en élargissant le mariage, les mesures favorables prises à l'égard de la femme.

La commission a décidé d'ajourner sa décision. Elle a ensuite adopté le crédit de 500 millions francs pour les inondés.

Le divorce.

l'avée sans frais de lavage, y compris 4 0/0 de commission, expédition par steamer.

Les arrivages commencent à devenir plus abondants. Pour autant qu'on puisse en juger jusqu'ici, les laies du Sud, quoiqu'un peu gratteronneuses, paraissent être légères et ne doivent pas le céder en finesse et nature à celles de l'année passée. Pour les laies du Nord, qui sont plus lourdes, nous nous attendons à un rendement inférieur.

Le mouvement maritime lainier.

Le steamer anglais *Clifton* est attendu incessamment à Dunkerque de Philippeville via Lisbonne où il a relâché avec toutes ses machines. Ce steamer a des laies à bord, nous indiquera la quantité à l'arrivée.

Parti de Londres, le 10 novembre, steamer anglais *Itzelias* allant à Montevideo, chargé de laies pour la France.

Le steamer anglais *Cotopaxi*, est parti le 8 novembre de Pernambuco pour Bordeaux porteur de laies à l'ordre.

Arrivé au Paraná, le 7 novembre, steamer anglais *Lafayette* venant de Lisbonne, porteur de laies pour l'Europe.

Arrivé à Aden, le 10 novembre, à 12 h. 30, steamer anglais *Potosi* cap. Couper, venant de Sydney (Australie) et a suivi le même jour pour Londres, porteur de laies.

A touché à St-Vincent (îles du Cap-Vert), le 8 novembre, steamer anglais *Plata*, allant de Liverpool à la Plata chargé de laies.

Le steamer anglais *Clifton* est attendu incessamment à Dunkerque de Philippeville via Lisbonne où il a relâché avec toutes ses machines. Ce steamer a des laies à bord, nous indiquera la quantité à l'arrivée.

Parti de Londres, le 10 novembre, steamer anglais *Itzelias* allant à Montevideo, chargé de laies pour la France.

Le steamer anglais *Cotopaxi*, est parti le 8 novembre de Pernambuco pour Bordeaux porteur de laies à l'ordre.

Arrivé au Paraná, le 7 novembre, steamer anglais *Lafayette* venant de Lisbonne, porteur de laies pour l'Europe.

Arrivé à Aden, le 10 novembre, à 12 h. 30, steamer anglais *Potosi* cap. Couper, venant de Sydney (Australie) et a suivi le même jour pour Londres, porteur de laies.

A touché à St-Vincent (îles du Cap-Vert), le 8 novembre, steamer anglais *Plata*, allant de Liverpool à la Plata chargé de laies.

Le steamer anglais *Clifton* est attendu incessamment à Dunkerque de Philippeville via Lisbonne où il a relâché avec toutes ses machines. Ce steamer a des laies à bord, nous indiquera la quantité à l'arrivée.

Parti de Londres, le 10 novembre, steamer anglais *Itzelias* allant à Montevideo, chargé de laies pour la France.

Le steamer anglais *Cotopaxi*, est parti le 8 novembre de Pernambuco pour Bordeaux porteur de laies à l'ordre.

Arrivé au Paraná, le 7 novembre, steamer anglais *Lafayette* venant de Lisbonne, porteur de laies pour l'Europe.

Arrivé à Aden, le 10 novembre, à 12 h. 30, steamer anglais *Potosi* cap. Couper, venant de Sydney (Australie) et a suivi le même jour pour Londres, porteur de laies.

A touché à St-Vincent (îles du Cap-Vert), le 8 novembre, steamer anglais *Plata*, allant de Liverpool à la Plata chargé de laies.

Le steamer anglais *Clifton* est attendu incessamment à Dunkerque de Philippeville via Lisbonne où il a relâché avec toutes ses machines. Ce steamer a des laies à bord, nous indiquera la quantité à l'arrivée.

Parti de Londres, le 10 novembre, steamer anglais *Itzelias* allant à Montevideo, chargé de laies pour la France.

Le steamer anglais *Cotopaxi*, est parti le 8 novembre de Pernambuco pour Bordeaux porteur de laies à l'ordre.

Arrivé au Paraná, le 7 novembre, steamer anglais *Lafayette* venant de Lisbonne, porteur de laies pour l'Europe.

Arrivé à Aden, le 10 novembre, à 12 h. 30, steamer anglais *Potosi* cap. Couper, venant de Sydney (Australie) et a suivi le même jour pour Londres, porteur de laies.

A touché à St-Vincent (îles du Cap-Vert), le 8 novembre, steamer anglais *Plata*, allant de Liverpool à la Plata chargé de laies.

Le steamer anglais *Clifton* est attendu incessamment à Dunkerque de Philippeville via Lisbonne où il a relâché avec toutes ses machines. Ce steamer a des laies à bord, nous indiquera la quantité à l'arrivée.

Parti de Londres, le 10 novembre, steamer anglais *Itzelias* allant à Montevideo, chargé de laies pour la France.

Le steamer anglais *Cotopaxi*, est parti le 8 novembre de Pernambuco pour Bordeaux porteur de laies à l'ordre.

Arrivé au Paraná, le 7 novembre, steamer anglais *Lafayette* venant de Lisbonne, porteur de laies pour l'Europe.

Hayre et du triomphe éclatant, remporté au grand concours international de Paris en 1878.

A l'école de musique, que de services rendus, que de élèves émancipés pour la vie artistique, que de musiciens sérieux et distingués lancés dans la carrière, grâce aux leçons libéralement données et à la direction sage, habile et pondérée de Victor Delannoy.

Pendant trente ans, Victor Delannoy nous a donné tout son temps, toute sa vie, toutes ses comparables facultés artistiques. Il prend le repos qu'il a si légitimement gagné. Nous lui envoyons avec toute notre gratitude, et toute notre admiration, la vive expression de nos regrets pour la détermination prise.

Qu'il ne nous prive pas de ses précieux conseils et qu'il reste parmi nous, dans sa retraite, l'initiateur et le guide que nous avons toujours vénéral et aimé.

Deux de nos jeunes concitoyens, MM. Léon Motte et Antoine Mouton, ont subi, hier, avec succès les épreuves de la première partie du baccalauréat-ès-lettres.

Sur vingt candidats, sept ont été reçus. Le collège de Roubaix n'avait pas, hier, à Douai, d'autres élèves que MM. Motte et Mouton.

Les volontaires de Roubaix sont invités à se rendre à la chapelle des Carmélites, rue St-Antoine. Une messe sera dite à leur intention samedi à huit heures. Monsieur l'abbé Lenglet, professeur au collège, donnera le sermon de circonstance.

Le recensement de la population de Roubaix au trente mai dernier nous a donné l'occasion de citer les principaux recensements opérés depuis l'origine de la ville. Nous rappelons les principaux chiffres de Roubaix, au trente mai 1820, habitants recensés en 1820, à un en sixante ans sa population presque décuplée et atteignant, en 1880, le chiffre de cent mille habitants qui la range au nombre des grandes villes de France.

Donnons aujourd'hui quelques détails rétrospectifs qui ne manquent pas d'intérêt.

Habitants. — Roubaix comptait le 30 mai 20341 maisons, dont 19535 occupées et 490 vacantes.

Ménages. — La population se divisait en 27827 ménages, dont 6027 composés d'une personne seule, 4766, de deux personnes, 4089 de trois, 3276 de quatre, 2989 de cinq, 5630 de six personnes, et plus.

Nationalité. — Au point de vue de la nationalité, voici l'état de Roubaix au 30 mai: Français et naturalisés français, 45,706; étrangers, 54,423.

Sexe. — Les Français se divisaient ainsi, comme sexe: homme, 22,571; femme, 23,135.

On comptait à Roubaix 32 anglais et 38 anglais, 51 allemands et 28 allemands, 6 austro-hongrois et 7 autrichiens, 28 suisses et 23 suisses, 3 russes et 2 russes (Belon), 4 suédois et 2 norvégiens, 146 hollandais et 166 hollandaises, 33 italiens et 32 italiennes, 2 espagnols et 3 espagnoles; enfin 26,807 belges et 26,916 belges (femmes).

État civil. — Le nombre des personnes sans enfants, soit mariées, veuves, ou divorcées était de 4842.

Les ménages ayant un enfant vivant, se chiffrent par 4049; 2 enfants, 4263; 3 enfants, 5137; 4 enfants, 2489; 5 enfants, 1882; 6 enfants, 1155; 7 enfants et plus, 1212.

Professions. — Agriculteurs, fermiers, horticulteurs, bûcherons, 1730 personnes; industrieux, 10,067; commerçants, 10,000; hommes d'équipe, 24,000; etc. 2767; domestiques, 4,971; 24,000; professions libérales, 333; administrations, 908; professions littéraires, 1097; rentiers, propriétaires, 684; saltibanciers, gens sans aveu, 118; enfants en nourrice, élèves, hospitaliers, 24; professions inconnues, 43.

Ces chiffres ne comprennent pas seulement les personnes exerçant les professions mentionnées. Elles